

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DPE 20 Expérimentation de la collecte des déchets alimentaires (2e et 12e) - Convention de mécénat avec la société Novamont.

M. Mao PÉNINO, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la signature d'une convention de mécénat avec la société NOVAMONT ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement en date du 19 janvier 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 18 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PÉNINO, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Accepte le don par la société NOVAMONT de 80 000 bio-seaux et de 6 000 000 bio-sacs destinés à la collecte des déchets alimentaires. En contrepartie du don et en remerciement, la Ville de Paris offrira une visibilité à la société NOVAMONT au travers de cette opération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de mécénat relative au don de la société NOVAMONT à l'appui de l'expérimentation lancée à partir de 2017 pour la collecte en porte à porte et séparative des déchets alimentaires dans les 2e et 12e arrondissements.

Article 3 : La convention dont le texte est joint à la présente délibération, prend effet à compter de sa signature pour s'achever au plus tard le 31 décembre 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO